



M A I R I E

☎ 05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr

Site Internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

Arrêté N° 74-2023

ARRETE PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
À MME NATHALIE FRANCOIS DIT SORTON, 2^{ème} ADJOINTE

Le Maire de la Commune de Champagné-Saint-Hilaire ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant élection des adjoints au maire.

Considérant que Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON a été élue 2^{ème} adjointe,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du 2^{ème} adjoint,

Considérant que l'arrêté n°55/2020 est prorogé pour un rajout d'attribution de délégation de fonction dû à la démission de la 4^{ème} adjointe, Madame Nadine MEMIN NICOUILLAUD..

ARRÊTE

Article 1^{er}

Il est donné délégation de fonctions à Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, 2^{ème} adjointe pour exercer les attributions suivantes :

- ↳ Animations communales annuelles (hors pêche) (aidée par le Maire et Olivier Pin)
- ↳ Action sociale
- ↳ Communication hors site internet et réseaux sociaux (aidée par le Maire)
- ↳ Ecole, restaurant scolaire, ramassage scolaire (aidée par le Maire)
- ↳ Etudes et dossiers développement touristique (aidée par le Maire)
- ↳ Périscolaire, temps d'activités périscolaires avec le maire
- ↳ Relations avec les associations (aidés par le Maire)

Article 2

Monsieur le Maire est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE, le 21 avril 2023.

Le Maire

Gilles BOSSEBOEUF



TÉLÉTRANSMIS AU CONTROLE DE LÉGALITÉ

086-218600526-20230421-20230421_EC_02-AR

Reçu le 21/04/2023

153